



Le jeudi 04 septembre 2025

À Monsieur Benoît Delaunay,
recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Rectorat d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13621 Aix-En-Provence cedex 1

**Lettre ouverte à Monsieur Benoît Delaunay,
recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
des inscrit·es sur listes complémentaires du CRPE Aix Marseille 2025. avec le
soutien de la FSU-SNUipp Aix-Marseille, SNUDI-FO 13, SE-UNSA 13, CGT
Educ 13, SUD Educ 13, SGEN-CFDT 13.**

Monsieur le Recteur,

Lors de cette rentrée scolaire 2025, nous souhaitons vous faire part de notre profonde incompréhension face à l'absence de recours aux listes complémentaires du CRPE dans l'Académie d'Aix-Marseille.

Durant l'été, l'intersyndicale éducation vous a adressé plusieurs courriers afin de vous alerter sur l'urgente nécessité de recruter l'ensemble des candidat·es inscrit·es sur liste complémentaire. De plus, les listes complémentaires se sont adressées à vous à travers leurs témoignages faisant part de leur indignation et motivation.

Cette question a également été soulevée au cours du Groupe de Travail sur le CRPE 2025. Il nous a été répondu que les inscrit·es sur listes complémentaires ne seront appelé·es que pour combler les désistements de la liste principale puis pour compenser des vacances de postes.

Cette réponse ne peut nous satisfaire.

La crise du recrutement perdure, aggravée par l'absence de perspectives d'amélioration des rémunérations et des conditions de travail. Dans le même temps, les écoles de notre académie continuent de souffrir du manque d'enseignant·es. Cette situation pèse sur les conditions de travail, rend difficile le respect des droits des personnels (temps partiel, formation, etc.) et génère une véritable souffrance au travail.

Vous ferez pourtant sûrement appel à des contractuel·es enseignant·es cette année scolaire 2025/2026. Sans remettre en cause l'engagement de ces personnels, qui sont parfois les mêmes que ceux inscrit·es sur listes complémentaires, force est de constater que la précarité de leur statut, ne favorise ni une projection longue dans le métier, ni un engagement dans une démarche de construction de leur professionnalité à long terme ni parfois même à une intégration au sein des collectifs de travail. Seul le recrutement pérenne de personnels via les listes

complémentaires permet d'avoir des enseignant·es formé·es, bénéficiant d'un cadre protecteur et propice à une construction professionnelle pérenne.

C'est un gage de qualité du service public d'éducation pour l'ensemble des élèves.

C'est pourquoi, nous vous adressons cette lettre ouverte, soutenue par l'intersyndicale éducation, pour vous réitérer notre demande : il est urgent de recruter l'ensemble des inscrit·es sur listes complémentaires pour aborder cette rentrée 2025 dans les meilleures conditions possibles, tant pour les élèves que pour les personnels.

Nous vous rappelons que le décret 2013-768 du 23 août 2013 stipule que : « Pour chaque concours, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats admis. Il établit une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle des deux concours. »

Conformément à ce cadre réglementaire et au regard des besoins réels du terrain, nous vous demandons donc l'ouverture immédiate de la liste complémentaire et le recrutement de l'ensemble des candidat·es qui y figurent.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement profond à un service public d'Éducation de qualité.

Les signataires de cette lettre ouverte soutenu·es par la FSU SNUipp Aix-Marseille, SNUDI-FO 13, SE-UNSA 13, CGT Educ 13, SUD Educ 13, SGEN-CFDT 13.